

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20231003_P_106
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture-Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec le collège Roger Ruel de Saint Didier en Velay pour permettre le passage des enfants de l'accueil de loisirs « des Galarés » par le collège « Roger Ruel » afin de se rendre directement à l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2023/2024

N° 20231003_P_106

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**COLLEGE ROGER RUEL
7 Les Sagnes
43140 Saint Didier en Velay**

Afin permettre le passage des enfants de l'accueil de loisirs « des Galarés » par le collège « Roger Ruel » afin de se rendre directement à l'accueil de loisirs en toute sécurité

Dates : Année scolaire 2023/2024

Lieu : Collège Roger Ruel de Saint Didier en Velay

Participants : Enfants et équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs « Les Galarés »

Montant : A titre gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 03/10/2023

Le Président,

Frédéric GIRARD



AR Prefecture

043-244301131-20231003-20231003_P_106-AU
Reçu le 14/12/2023